

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATION  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

-----  
Séance du 16 décembre 2020 – 18h00

Délibération n°2020/126

Date de convocation : 08 décembre 2020

Nombre de conseillers en exercices : 73

Avesnes-Les-Aubert  
Bazuel  
Beaumont-en-Cis  
Beauvois-en-Cis  
Bertry  
Béthencourt  
Béviliers  
Boussières-en-Cis  
Briastre  
Busigny  
Carnières  
Catillon-sur-Sambre  
Cattenières  
Caudry  
Caullery  
Clary  
Dehéries  
Élincourt  
Estourmel  
Fontaine-au-Pire  
Haucourt-en-Cis  
Honnechy  
Inchy  
La Groise  
Le Cateau-Cambrésis  
Le Pommereuil  
Ligny-en-Cis  
Malincourt  
Maretz  
Maurois  
Mazinghien  
Montay  
Montigny-en-Cis  
Neuvilly  
Ors  
Quiévy  
Rejet-de-Beaulieu  
Reumont  
Saint-Aubert  
Saint-Benin  
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai  
Saint-Souplet-Escaufourt  
Saint-Vaast-en-Cis  
Troisvilles  
Villers-Outréaux  
Walincourt-Selvigny

L'an deux mille vingt, le 16 décembre 2020 à dix-huit heures, les membres du conseil de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis se sont réunis au Val du Riot de Caudry, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis.

**Étaient présents (46 titulaires et 4 suppléants) :**

BASQUIN Alexandre, PORTIER Carole, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, GAVE Nathalie, OLIVIER Jacques, DUDANT Pierre-Henri, LOIGNON Laurent, MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, COLLIN Denis, MATON Audrey, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie, POULAIN Bernard, RICHOMME Liliane, THUILLEZ Martine, TRIOUX COURBET Sandrine, GOETGHELUCK Alain, HAPPE Laurent (S), PLET Bernard, GERARD Jean-Claude, GOSSART Jean-Marc (S), PLUCHART Christophe (S), BASQUIN Etienne, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, MODARELLI Joseph, SIMEON Serge, MERIAUX Christelle, KEHL Didier, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, GOURAUD Francis, HAVART Ludovic, VILLAIN Bruno, CANONNE Sylvie (S), NOIRMAIN Augustine, GERARD Pascal, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice

**Membres absents (16) :**

WAXIN Vincent, MACAREZ Jean-Félix, MÉRESSE DELSARTE Virginie, LESNE Jacques, LEDUC Brigitte, FORRIERES Daniel, DOYER Claude, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, BONIFACE Patrice, LEFEBVRE Bertrand, COULON Laurent, LEONARD Julien, PLATEAU Marc, MAILLY Chantal, MÉLI Jérôme

**Membre ayant donné procuration (11) :**

SOUPPLY Paul à DUDANT Pierre-Henri, BALÉDENT Matthieu à BRICOUT Frédéric, BERANGER Agnès à BRICOUT Frédéric, HISBERGUE Antoine à THUILLEZ Martine, PRUVOT Brigitte à RICHOMME Liliane, RIQUET Alain à BONIFACE Didier, DÉPREZ Marie-Josée à DUDANT Pierre-Henri, GRENIER Brigitte à DAVOINE Matthieu, MANESSE Joëlle à SIMEON Serge, PAQUET Pascal à DEMADE Aymeric, RICHEZ Jean-Pierre à QUONIOU Henri

Monsieur RICHARD Jérémy est élu secrétaire de séance.

**Délibération n°2020/126 :      **Portant modification du contrat relatif à la concession de services pour la gestion des deux centres aquatiques intercommunaux****

Monsieur le Vice-Président expose :

La Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis (CA2C) concède à la société S-PASS la gestion des deux centres aquatiques intercommunaux situés au Cateau-Cambrésis et Caudry via un contrat de concession de service public.

Le concessionnaire souhaite modifier le fonctionnement trimestriel de son école de natation à destination des jeunes usagers. Le contrat prévoit une inscription trimestrielle pour un montant de 60 € pour les usagers intercommunaux et 64 € pour les usagers extérieurs (coût unitaire correspondant à un abonnement de dix cours pour un trimestre, soit des coûts unitaires respectivement de 6 € et 6,40 €). À la fin de chaque période, les élèves passaient un test trimestriel qui leur permettaient de monter de niveau. Or le changement de niveau entraînait automatiquement un changement de créneau horaire, ce qui conduit - d'après le concessionnaire - à une baisse du nombre d'usagers entre chaque trimestre.

La modification proposée par le concessionnaire lui permettra de proposer une inscription annuelle pour un montant de 160 € pour les usagers résidents et 175 € pour les usagers non-résidents, soit des coûts unitaires respectivement de 4,70 € et 5,15 €. Afin de mettre en œuvre cette modification dès l'année scolaire en cours, le concessionnaire propose une inscription pour le premier semestre 2021 à hauteur de 100 € pour les usagers résidents du territoire et de 111 € pour les usagers extérieurs. Cela permettra de fidéliser les jeunes usagers sur l'année scolaire et d'éviter leur fuite sur les autres piscines du Cambrésis.

Le premier semestre 2021 permettra de dispenser aux enfants vingt-deux cours de quarante-cinq minutes. Une année entière de l'académie du savoir nager permettra de dispenser aux jeunes usagers trente-quatre cours. En proposant une pédagogie projetée sur l'année, le concessionnaire souhaite que les jeunes usagers soient fidélisés et obtiennent de meilleurs résultats.

Considérant la proposition du concessionnaire, il est nécessaire de modifier l'annexe 7 portant tarification applicable aux usagers du contrat relatif à la concession de services pour la gestion des deux centres aquatiques intercommunaux, afin d'ajouter deux lignes supplémentaires aux activités encadrées et animations,

*Vu les articles L1411-1 et suivants, R1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT),*

*Vu la délibération n°2017/019 du 14 avril 2017 portant attribution de la concession de services pour la gestion des deux centres aquatiques intercommunaux à la société S-PASS,*

*Vu l'annexe 7 portant tarification applicable aux usagers du contrat relatif à la concession de services pour la gestion des deux centres aquatiques intercommunaux,*

*Vu l'avenant n°3 modifiant l'annexe 7 portant tarification applicable aux usagers du contrat relatif à la concession de services pour la gestion des deux centres aquatiques intercommunaux, annexé à la présente délibération,*

**Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver l'avenant n°3 annexé à la présente délibération afin d'intégrer un nouveau tarif d'activités encadrées et animations comme suit :**

Activités encadrées et animations	Résidents CA2C	Extérieurs
Académie du savoir nager – premier semestre 2021	100 €	111 €
Académie du savoir nager – au-delà du premier semestre 2021	160 €	175 €

Adoptée à l'unanimité

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture  
Le 21 décembre 2020 et de la publication le  
21 décembre 2020

Vu,

Pour expédition conforme  
Beauvois-en-Cis, le 21 décembre 2020

Le Président de séance,  
Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS  
Conseiller Régional

Serge SIMEON

IMPORTANT

*DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.*

**Avenant n°3 du contrat de concession de service pour la gestion des deux centres aquatiques intercommunaux**



**CONCESSION DE SERVICES POUR LA GESTION DES DEUX CENTRES AQUATIQUES INTERCOMMUNAUX**  
**AVENANT N°03**

**I. IDENTIFICATION DE L'AUTORITÉ CONCÉDANTE**

Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis, représentée par son Président, Monsieur Serge SIMÉON, Autorisée à signer le présent avenant par délibération n°2020... du 16 décembre 2020 portant modification de la convention relative à la concession de services pour la gestion des deux centres aquatiques intercommunaux, Rue Victor Wattemez - RD 643 - ZA le bout des dix-neuf - 59157 BEAUVOIS-EN-CIS  
 ☎ 03 27 73 84 79 ✉ [secretariat@caudresis-catezis.fr](mailto:secretariat@caudresis-catezis.fr) SIRET : 20003063300016

**II. IDENTIFICATION DU CONCESSIONNAIRE**

Nom commercial : S-PASS  
 Représenté par : M. Gilles SERGENT, président du groupe RECREA  
 Adresse de l'établissement : 114 rue Chapal 92300 LEVALLOIS-PERRET  
 SIRET : 315 734 202 00353

**III. IDENTIFICATION DE LA PROCÉDURE :**

Contrat de concession de services, conformément aux articles L1411-1 et suivants et R1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, passé en procédure ouverte conformément à l'article 18 du décret n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession.

**IV. OBJET ET ÉTENDUE DU CONTRAT DE CONCESSION :**

- Objet : Concession des deux équipements aquatiques intercommunaux de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis, l'un situé à Caudry, le second au Cateau-Cambrésis ;
- Durée d'exécution du contrat de concession : 62 mois à compter de la date de notification d'attribution du contrat ;
- Date de notification d'attribution du contrat de concession : 10 mai 2017 ;
- Date de fin d'exécution du contrat de concession : 9 juillet 2022.

Avenant n°03 - 01-2018 DSP O Espace Nautique Intercommunal Le Cateau/Caudry

**V. OBJET ET ÉTENDUE DE L'AVENANT**

**Modification 1 : Annexe 7 – Tarifications applicables aux usagers**

Le présent avenant ajoute deux lignes supplémentaires aux tarifs des activités encadrées et animations :

Activités encadrées et animations	Résidents CA2C	Externes
Académie du savoir nager – premier semestre 2021	100 €	111 €
Académie du savoir nager – au-delà du premier semestre 2021	160 €	175 €

**VI. ACCEPTATION DE L'AVENANT**

Fait en deux exemplaires.

Prenom, NOM et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Serge SIMÉON Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis	Le ... décembre 2020	
	Le ... décembre 2020	

(\*) le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.